Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210602-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° **DEL2021_06_2**
Intitulé : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES"**
Administration générale - Institution - Intercommunalité

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 37 Représentés : 6

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :
Monsieur Jean Louis LUC, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210602-DE

CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Mick LEROY,Monsieur Sébastien DUARTE,

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par délibérations prises en février et juillet 2018, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention « Centre de Services Informatiques » qui a pour objet de lister les pratiques de mutualisation des moyens techniques et humains mis en place entre le C.C.A.S. de la Ville d'Yvetot et Yvetot Normandie.

Il est proposé aujourd'hui de remplacer cette convention afin d'intégrer les modifications suivantes :

- Cœur de réseau mutualisé : changement d'opérateur de télécommunication effectué dans le cadre de l'adhésion du CCAS d'YVETOT et d'YN au marché groupé du Conseil Départemental de la Seine-Maritime,

- Réactualisation des coûts liés à l'achat et au fonctionnement de tous les équipements et logiciels informatiques mutualisés devant être répartis proportionnellement entre Yvetot Normandie et le C.C.A.S. (licences antivirus et antispam, et équipements informatiques de l'internet public).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

Article unique – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention en annexe en remplacement de la précédente convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210602-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210602-DE